



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Fleville-Devant-Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure négociée ouverte
Référence :	2026-01
Date de mise en ligne :	Le mercredi 18 février 2026 à 12:06:54
Date de clôture :	Le lundi 13 avril 2026 à 12:00:00
Titre :	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
Descriptif :	Gestion et exploitation du multi-accueil "Fléfilous" d'une capacité de 20 places

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4 Posée le 10/03/2026 à 12:47:30

Bonjour,

Pouvez-vous me préciser si l'auxiliaire de puériculture en CDD "HE" intervient en remplacement de l'auxiliaire de puériculture en CDI "GA" ?

Pouvez-vous nous communiquer les comptes de résultat pour l'année 2025 et 2024 ?

En l'absence d'historique financier, pouvez vous nous communiquer le montant de la compensation pour obligation de service public de 2025 ?

Afin d'être en conformité avec le référentiel bâtiminaire pouvez-vous nous confirmer que la structure est bien équipée de :

- blocage des fenêtres (entrebâilleurs sur les fenêtres à la française ou système de blocage sur les coulissantes)*
- Toute surface vitrée (fenêtre, miroir...) à portée d'enfants est sécurisée (verre feuilleté type sécurité ou équivalent) ou revêtue d'un film autocollant offrant les mêmes propriétés.*

Pouvez vous nous communiquer le montant de l'entretien de l'extérieur que la ville refacture au concessionnaire ?

Merci,
Cordialement

Répondue le 11/03/2026 à 15:08:53

1/ Auxiliaire en CDD intervient en remplacement du congés de maladie.

2/ comptes de résultat : non communicables

3/Montant de la compensation pour obligation de service public 2025 : non communicable

4/ Référentiel bâtementaire : oui la structure est équipée de bloque porte, entrebâilleurs sur les fenêtres.

Il n'y a pas de fenêtre coulissante.

5/ pour ce qui concerne les surfaces vitrés et miroirs : ceux ci ont été acquis par l'exploitant actuel sur des sites spécialisés donc oui, ils sont sécurisés.

Question n° 3

Posée le 05/03/2026 à 11:54:09

Bonjour,

Nos questions :

1. Pouvez-vous nous donner le nombre d'heures de travail hebdomadaire effectué par professionnel ? le tableau communiqué ne fournit pas cette information ni le nombre d'ETP.
2. Pouvez-vous nous donner le coût de l'électricité, du gaz et de l'eau pour l'année 2025 ?
3. A titre d'informations pouvez-vous nous donner le coût de l'électricité, du gaz et de l'eau pour les années 2023 et 2024 afin de pouvoir constater l'évolution des tarifs ?
4. Dans l'annexe 5 du DCE, les éléments de la dernière colonne sont-ils repris par le gestionnaire actuel ou restent ils sur place ?
5. D'après l'annexe 9, les espaces extérieurs sont entretenus par la ville ? Est-ce que la ville procède à une refacturation ? si oui, quel est le montant ?
6. Pouvez-vous nous indiquer si la crèche est éligible au FME ? Si oui, a-t-elle déjà eu recours à cette aide depuis son ouverture ?
7. La crèche dispose-t-elle d'une alarme anti intrusion ?
8. La crèche dispose-t-elle d'un toit terrasse ou d'un toit végétalisé ?

Merci,

Cordialement

Répondue le 06/03/2026 à 12:36:58

réponse :

1/ selon les données transmises par le gestionnaire actuel, l'équipe de la future crèche sera composées de 8 personnes (7.3 ETP)

-1 agent de catégorie 1 (EJE) : soit 1 ETP

-2 agents de catégorie 1 (auxiliaire de puériculture) : soit 2 ETP dont 1 CDD de remplacement

-3 agents de catégorie 2 : (CAP petite enfance) soit 3 ETP

-1 agent de service (entretien) avec 0.3 ETP

-1 directrice (EJE) soit 1 ETP

2/les coûts

*Le coût des fluides et énergie est à la charge du concessionnaire : voir contrat de concession.
la ville de Fléville refacture la consommation de gaz qui se mont à 10 000 € / an.*

*3/ coûts 2023 et 2024
voir point précédent.*

*4/ Annexe 5 du DCE
L'ensemble du matériel et mobilier constitue un bien de retour hormis les biens immatériels
(badgeuse + logiciel de facturation).*

*5/Annexe 9
Voir le contrat de concession : l'entretien des espaces extérieurs sera à la charge du
concessionnaire dans le cadre du prochain contrat de concession.*

*6/ FME
Le FME peut être versé dans le cadre du référentiel bâtiminaire crèche (arrêté du 31
août 2021).
La ville a bénéficié d'une aide à l'investissement pour l'installation d'un store extérieur contre
le soleil à la crèche il y a deux ans.*

7/ oui, la crèche dispose d'une alarme.

*8/ Non, la crèche ne dispose pas de toit végétalisé. voir plan transmis sur la plateforme.
Xdemat*

Question n° 2

Posée le 05/03/2026 à 09:32:21

Bonjour,

Nous vous confirmons notre participation à la visite organisée le vendredi 6 mars à 11h30.

*Pourriez-vous nous préciser le point de rendez-vous s'il vous plait ?
Souhaitez-vous une confirmation par mail avec les coordonnées de la personne qui sera
présente ?*

*Nous vous remercions.
Bien cordialement.*

Aucune réponse

Question n° 1

Posée le 02/03/2026 à 17:32:08

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous nos questions :

- Pouvez-vous nous préciser le début du contrat ? En effet, l'article 2.6 du RC prévoit un
début du contrat au 1er janvier 2027 alors que l'article 8 du contrat prévoit un début de
contrat au 1er mars 2027*
- Pouvez vous nous transmettre les données CAF pour les années 2023, 2024 et 2025 ?*
- Pouvez-vous nous confirmer la convention collective applicable ? L'article 5.1 du document*

programme mentionne à la fois la convention collective « ANEM » et la convention « Service à la personne »

- Si la convention à reprendre est celle de l'ANEM ? pouvez-vous nous donner les salaires 2026 (annuels contractuel) + échelon/catégorie ANEM pour chaque professionnel ?

- Pouvez-vous nous communiquer les ETP correspondants pour l'ensemble des salariés ?

- Pouvez-vous nous communiquer la date de fin des deux contrats en CDD ?

- Avez-vous des informations sur un éventuel retour de l'agent petite enfance en arrêt maladie ? Si oui y a-t-il Une date de retour en poste de prévue ?

- Pouvez-vous nous communiquer la date d'embauche de l'agent petite enfance « CL »

- Y-a-il un agrément modulé ?

- Y-a-t-il une valeur nette comptable (VNC) à reprendre ? Si oui à combien s'élève-t-elle ?

- TEOM est-elle à la charge du délégataire ?

- Si oui, pouvez-vous nous communiquer le montant de la TEOM en 2024 et 2025 ?

- Des berceaux sont-ils actuellement commercialisés à des entreprises? si oui combien?

Merci,

Cordialement,

Question modifiée par la collectivité

bonjour tous,

*Veuillez trouver ci-dessous nos questions :
les réponses sont dans le corps du texte*

- Pouvez-vous nous préciser le début du contrat ? En effet, l'article 2.6 du RC prévoit un début du contrat au 1er janvier 2027 alors que l'article 8 du contrat prévoit un début de contrat au 1er mars 2027

Réponse : C'est bien un contrat qui commence au 1er mars 2027 avec un état des lieux qui se fait 90 jours avant.

- Pouvez vous nous transmettre les données CAF pour les années 2023, 2024 et 2025 ?

Réponse : ci joint I les données CAF 2024 et 2025, ces documents sont des documents d'informations considérées comme annexe informatives confidentielles.

- Pouvez-vous nous confirmer la convention collective applicable ? L'article 5.1 du document programme mentionne à la fois la convention collective « ANEM » et la convention « Service à la personne »

Réponse : oui il s'agit bien de la convention collective nationale de la mutualité (ANEM) - CCN 2128

- Si la convention à reprendre est celle de l'ANEM ? pouvez-vous nous donner les salaires 2026 (annuels contractuel) + échelon/catégorie ANEM pour chaque professionnel ?

Réponse : le tableau des salaires a été transmis en annexe de la publication avec toutes les informations.

- Pouvez-vous nous communiquer les ETP correspondants pour l'ensemble des salariés ?

Réponse : le tableau des salaires a été transmis en annexe.

- Pouvez-vous nous communiquer la date de fin des deux contrats en CDD ?

Réponse : il s'agit de CDD de remplacement pour absences maladie ; donc la date de fin n'est pas connue.

- Avez-vous des informations sur un éventuel retour de l'agent petite enfance en arrêt maladie ? Si oui y a-t-il Une date de retour en poste de prévue ?

Réponse : les arrêts maladie sont couverts par le secret médical.

- Pouvez-vous nous communiquer la date d'embauche de l'agent petite enfance « CL »

Réponse : le tableau des salariés a été transmis en annexe avec toutes les informations.

- Y-a-il un agrément modulé ?

Réponse : NON. - L'agrément est joint aux documents

- Y-a-t-il une valeur nette comptable (VNC) à reprendre ? Si oui à combien s'élève-t-elle ?

Réponse : NON

- TEOM est-elle à la charge du délégataire ?

Réponse : NON

- Si oui, pouvez-vous nous communiquer le montant de la TEOM en 2024 et 2025 ?

- Des berceaux sont-ils actuellement commercialisés à des entreprises? si oui combien?

Réponse : OUI

Réponse : oui des berceaux sont effectivement

Merci,
Cordialement,

Répondue le 04/03/2026 à 11:07:21

Les réponses sont dans le corps du texte :

- Pouvez-vous nous préciser le début du contrat ? En effet, l'article 2.6 du RC prévoit un début du contrat au 1er janvier 2027 alors que l'article 8 du contrat prévoit un début de

contrat au 1er mars 2027

Réponse : C'est bien un contrat qui commence au 1er mars 2027 avec un état des lieux qui se fait 90 jours avant.

- Pouvez vous nous transmettre les données CAF pour les années 2023, 2024 et 2025 ?

Réponse : ci joint l les données CAF 2024 et 2025, ces documents sont des documents d'informations considérées comme annexe informatives confidentielles.

- Pouvez-vous nous confirmer la convention collective applicable ? L'article 5.1 du document programme mentionne à la fois la convention collective « ANEM » et la convention « Service à la personne »

Réponse : oui il s'agit bien de la convention collective nationale de la mutualité (ANEM) - CCN 2128

- Si la convention à reprendre est celle de l'ANEM ? pouvez-vous nous donner les salaires 2026 (annuels contractuel) + échelon/catégorie ANEM pour chaque professionnel ?

Réponse : le tableau des salaires a été transmis en annexe de la publication avec toutes les informations.

- Pouvez-vous nous communiquer les ETP correspondants pour l'ensemble des salariés ?

Réponse : le tableau des salaires a été transmis en annexe.

- Pouvez-vous nous communiquer la date de fin des deux contrats en CDD ?

Réponse : il s'agit de CDD de remplacement pour absences maladie ; donc la date de fin n'est pas connue.

- Avez-vous des informations sur un éventuel retour de l'agent petite enfance en arrêt maladie ? Si oui y a-t-il Une date de retour en poste de prévue ?

Réponse : les arrêts maladie sont couverts par le secret médical.

- Pouvez-vous nous communiquer la date d'embauche de l'agent petite enfance « CL »

Réponse : le tableau des salariés a été transmis en annexe avec toutes les informations.

- Y-a-il un agrément modulé ?

Réponse : NON. - L'agrément est joint aux documents

- Y-a-t-il une valeur nette comptable (VNC) à reprendre ? Si oui à combien s'élève-t-elle ?

Réponse : NON

- TEOM est-elle à la charge du délégataire ?

Réponse : NON

- Si oui, pouvez-vous nous communiquer le montant de la TEOM en 2024 et 2025 ?

- Des berceaux sont-ils actuellement commercialisés à des entreprises? si oui combien?

Réponse : OUI

Réponse : oui des berceaux sont effectivement

Fichier transmis : 2024.pdf
